



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION (COGES) SUR L'ANNÉE 2019

Membres de la commission :
Warpelin Judith, présidente
Blatti Villalon Christine
Kohli Marielle
Morex Nathalie
Tabac Laure Reine
Cosandey Yves
Schwab Benjamin

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie les mercredis soir selon le calendrier ci-dessous

Juillet et août 2019 préparation de l'agenda avec le secrétaire municipal et organisation de la sortie Au fil de l'Eau du 5 octobre 2019 et de la rencontre avec la Préfète du 9 octobre 2019

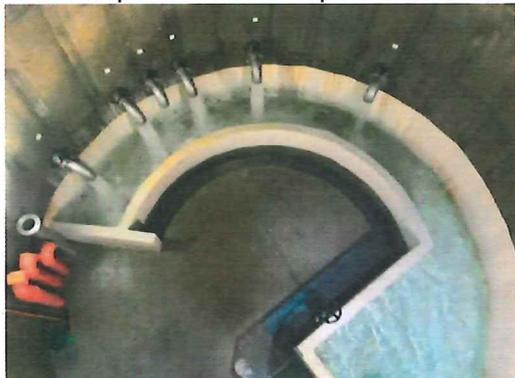
05 octobre 2019 :	Sortie aux Plans et à Solalex sous le thème « Au Fil de l'Eau »
09 octobre 2019 :	Rencontre avec la Préfète
11 novembre 2019 :	Préparation de la séance du 18/11 et désignation des binômes par municipal et dicastères
18 novembre 2019 :	Brainstorming des préavis en cours et de l'année écoulée avec les 7 membres de l'exécutif
15 janvier 2020 :	Préparation des sujets à discuter
05 février 2020 :	Audition de M. le Syndic et le municipal Daniel Hediger
12 février 2020 :	Visite du chantier de l'église catholique et de l'ancien stand de Vauvris
26 février 2020 :	Audition des municipaux Emmanuel Capancioni et Pierre Yves Rapaz
04 mars 2020 :	Audition des municipaux Eliane Desarzens et Alberto Cherubini
11 mars 2020 :	Audition du municipal Jean François Cossetto et rencontre de la commission pour le bilan des auditions
Du 11 mars au 22 avril 2020 :	Travail sur le rapport des commissaires avec les municipaux en charge de chaque binôme
	Sortie du 30 avril de la COGES, des municipaux et chefs de services annulée définitivement le 12 mai
05 mai 2020 :	Mise en commun des rapporteurs et mise en page du rapport
27 mai 2020 :	Sortie sur le site des serres communales du binôme attiré + Vœux et observations
03 juin 2020 :	Séance sur le rapport final à transmettre

Le thème qui nous a accompagnés tout au long de cette année a été « Au fil de l'Eau ».

A cette occasion, nous avons pris rendez-vous avec les municipaux d'Ollon (Alain Dériaz) et de Bex (Emmanuel Capancioni) le 5 octobre sur les sources de la Rippaz aux Plans sur Bex avec un accueil à Riversong pour les explications puis de la visite sur le terrain.

Un grand remerciement au municipal d'Ollon pour ses explications et de la visite des installations. Mme Eliane Desarzens nous a rejointes pour cette visite.

Nous avons poursuivi notre route pour la visite de la Benjamine où l'ingénieur Christian Bridevaux nous attendait.



Les premiers puits de prospection ont été orchestrés par l'ancien ingénieur communal Eric Maendly en 2006. Le débit des sources de la Benjamine est variable, pouvant passer de 18'000 l/min (le surplus est réinjecté dans l'Avançon) à 4'500 l/min mais le besoin minimal pour Bex s'élève à environ 2'500 l/min. Du puit aux bassins, il existe plusieurs sources annexes qui sont ouvertes ou fermées selon les besoins. 3 tubes dans le bassin de mise en charge permettent la régulation pour une pression constante. Le turbinage descend ensuite vers Plan Sapey jusqu'à la Step dont 1'500 l/min alimentent partiellement la ville de Monthey.

Tout ce système est interconnecté et sous alarmes contrôlant les sources et les débits de manière constante. La gestion des volumes de turbinage tient compte d'une marge permettant d'assurer en tout temps l'alimentation de la population ainsi que de disposer des réserves incendies dimensionnées pour chaque réservoir

Un retour du Préavis Solalex 2 suite aux prospections du début des années 2000, pour un captage plus haut :

- 2 puits dont PC1 sur la rive gauche et PC2 plus haut que l'Auberge ont été forés à 100 m de profondeur
- Une chambre de mise en charge sera construite en aval de la turbine depuis Solalex
- À terme et dès 2021 nous produirons 1'750'000 kWh par le biais de nos trois turbines (Solalex, Benjamine et Gribannaz). Une mini-step sera installée en aval de la chambre de rassemblement de la Benjamine
- La commune prévoit d'autoconsommer un maximum de l'énergie produite sur le plateau de Solalex. Elle assurera le rôle de GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution) sur l'ensemble de la parcelle N° 4850.
- La convention sur les redevances hydroélectriques avec les FMA vient d'être réévaluée
- Une augmentation de l'alimentation de Monthey est aussi envisagée en passant sous l'Avançon

Cette journée au fil de l'eau a été enrichissante et nous a permis d'en apprendre énormément sur ce capital inestimable de l'or bleu qui circule sur notre commune. Un remerciement à Manu et Christian pour leur disponibilité et leurs explications

Séance avec Mme La Préfète

En prévision de l'organisation des rencontres de la commission organisée avec la municipalité durant l'été 2019, nous avons souhaité connaître nos droits et devoirs en invitant Mme la Préfète Dominique Lachat le 10 octobre à la salle des commissions où les présidents de groupe étaient aussi invités.

Le but de cette rencontre/table ronde était de préciser la mission des commissions communales sur la base de la Communication no 2012/10 concernant les compétences et les prérogatives du Conseil Communal et de la Municipalité.

La parole est donnée à Mme la Préfète après l'avoir remerciée de sa présence et des précisions qu'elle allait nous transmettre quant à une bonne gestion de notre COGES.

Ci-dessous les pistes proposées en lien avec notre règlement et de celui des communes vaudoises :

- Nous avons une bonne base de travail et de préciser que nous nous préoccupons de la gestion passée soit de l'année précédente
- La limite de la COGES (commission de gestion) est bien de respecter l'année écoulée. En principe, elle devrait travailler sur la base du rapport de gestion municipale qui doit nous parvenir au 31 mai au plus tard (ce qui est tard mais dans la limite du règlement cantonal)

- En attendant nous pouvons visiter les services communaux et nous entretenir avec les chefs de service
- La restriction des documents doit toujours protéger les intérêts prépondérants (sur la base de la loi sur les communes et de l'information, ainsi que la LPDP) et les limites à ne pas transgresser sont bien les PV de la muni et de leurs décisions, le PV de la COGES et des Commissions pour assurer la liberté de débats
- Nous sommes tous soumis au secret de fonction
- Le plan d'investissement doit être remis au Conseil Communal en même temps que le budget selon l'art. 18 du Règlement sur la comptabilité des communes et mis à jour du plan d'intention
- Les conclusions des rapports doivent toujours être relues par toutes les commissions et les rapports doivent bien parvenir au greffe 48h à l'avance
- Concernant les vœux et observations il est souhaité de redemander leur suivi à chaque rapport annuel de la COGES. Les observations doivent parvenir 10 jours avant délibération
- Nous pouvons toujours nous adresser à la préfecture en cas non obtention de renseignements souhaités par les commissions
- Les extraits de PV dont la COGES a besoin pour son travail doivent être fournis sur un sujet précis
- La proposition de visiter 1 à 2 services par année pour travailler sur des sujets spécifiques permet un éclairage technique et politique. Nous pouvons nous appuyer sur les chefs de services (qui sont valorisés pour le travail accompli), le /les municipaux concernés voire des intervenant externes le cas échéant (ne pas oublier consultation préalable de la muni et la muni peut être présente, Art. 40h al 2 de la loi sur les communes)
- La Préfète nous rappelle que la COFIN se charge des finances et la COGES de la gestion passée
- Au sein de la COGES, il est possible d'avoir 2 personnes différentes dont une pour le rapporteur et l'autre pour la présidence. Ceci serait plus simple si cela était spécifié dans notre règlement afin de d'organiser les stratégies entre les présidents. En cas de débats difficiles, la Préfète peut être soutenance
- Lors du bouclage des préavis par la municipalité, en cas de dépassement, le CC doit être informé et systématiquement la COFIN ceci en prévision des amortissements
- Il n'y a pas de distribution des PV quand les commissions délibèrent à huis-clos

Vœu no 5 :

Lors de la visite de notre Préfète, une suggestion d'organisation en binôme est souhaitée (président et secrétaire). Pouvez-vous envisager un soutien de telle manière pour la COGES ?

Séance du 11 novembre 2019

Nous nous sommes réunis afin de se préparer au brainstorming avec les municipaux du 18 novembre sur la base des préavis en cours dont ceux encore ouverts :

- 828/01 et 960/06 dont les travaux de sécurisations des crues d'octobre 2000 sont en cours
- 2012/13 2ème phase de l'équipement du quartier de Perruet
- 2013/06 complément de préavis 2010/06 et 2012/11 du complexe de la Servanne et ses équipements à 95% réalisés
- 2016/13 réalisation de 2 puits de pompage pour l'eau potable à Solalex
- 2017/09 acquisition de la parcelle n0 61
- 2018/01 plan partiel d'affectation « Embouchure de l'Avançon »
- 2018/02 assainissement de l'église catholique Saint —Clément
- 2018/05 transformation de l'Ancien stand de Vauvrise

- 2018/06 assainissement du Chemin Julien Gallet
- 2019/01 puit de pompage et mini-step
- 2019/02 assainissement les Plans sur Bex
- 2019/03 Route de Vasselín / Pâtissière
- 2019/04 Mur soutènement au Chêne
- 2019/05 chauffage au Refuge de Solalex
- 2019/08 Acquisition de 3000 m² à Meilibex SA
- 2019/09 remplacement d'une balayeuse pour la voirie

A partir de ce bilan nous nous sommes répartis les municipaux et leurs dicastères en binôme avec des entretiens qui se sont déroulés entre le 5 février et le 11 mars à la maison de commune.

Pour compléter notre regard sur les travaux en cours, nous avons visité les 2 chantiers de l'église catholique et le stand de Vauvrise le 12 février 2020 dès 18.15 en compagnie des 2 municipaux concernés soit Eliane Desarzens et l'architecte Elena Regazzoni ainsi que Jean-François Cossetto.

Compte rendu visite des chantiers en cours du 12 février 2020 dès 18.15, JW 13.02

❖ Chantier église catholique en présence de la municipale Eliane Desarzens et de l'architecte communale Mme Elena Regazzoni

Visite de l'intérieur et explications quant au diagramme de la suite et fin des travaux prévus pour fin juin 2020.

Explications techniques données par l'architecte et précisions d'Eliane concernant la convention établie entre la paroisse catholique (propriétaire des lieux) et de la collectivité qui est en charge des travaux en lien avec les monuments historiques qui ont exigés la remise en l'état d'origine de 1943.



Les travaux effectués pour le chauffage au sol en 1973 ont été démolis pour revenir au radier de base pour permettre l'installation d'un chauffage en ventilation pour le chauffage ou le refroidissement de la chapelle. Le monobloc de la ventilation sera installé sous la toiture de la sacristie qui a dû être rénovée.

Le nettoyage de la pierre de Sonhofen de la nef principale a permis de retrouver la couleur d'origine blanc-cassé et les voûtes ont été plâtrées et isolées.

Les bas-côtés construits en 1974 présentent une mauvaise aération et une peinture qui devra être nettoyée.

Reste à définir la reconstruction de la toiture sous forme d'ardoise naturelle et de budget de la lustrerie qui semble insuffisant à l'heure actuelle.

A ce jour, il reste une marge de 63'000 francs qui devrait suffire jusqu'à la fin du chantier. Les aménagements du mobilier et de la remise en fonction de l'orgue est prévu dans cet agenda d'ici fin juin.

❖ Chantier de Vauvrise en présence du municipal Jean François Cossetto

Nous découvrons un bâtiment sain et d'un volume maximal qui sera aménagé et prévu pour une salle de 80 places assises, 120 places debout modulables en 3 sections avec une scène amovible. Un concert de jazz est prévu le 9 mai prochain à l'occasion de la saison culturelle.

Quelques surprises ont été découvertes sur le mur de fondation et qui a nécessité une rénovation complète permettant 2 accès sur la terrasse extérieure et le plafond qui s'est affaissé et qui accueillera le vide technique.

Tous les lieux de stockages ont été étudiés pour y déposer les tables et chaises selon l'utilisation souhaitée comme la vaisselle et la cuisine et chambre de dépôt des boissons. La cave sera aménagée pour garder un stock de vins de la région.



Compte rendu de la visite du 27 mai 2020

En raison du Covid 19 la sortie de la commission de gestion s'est transformée en une visite en comité réduit en présence de MM. les municipaux Capancioni et Rapaz, des chefs de service MM. Rochat et Bridevaux ainsi que M. Charles Dauphin que nous remercions particulièrement pour sa présentation et ses explications avec le binôme de Mmes Marielle Kohli et Judith Warpelin-Stangl pour la commission de gestion.

❖ Infos générales

En collaboration avec le service des Travaux, le service des Eaux et leurs chefs de services se rencontrent 1x/sem pour définir des travaux à effectuer la semaine suivante ceci en synergies des ressources humaines à solliciter entre les 2 services. Cette collaboration permet de renforcer les secteurs entre eux.

❖ Serres

M. Dauphin, responsable des Espaces verts nous a fait une présentation rapide mais détaillée de nos serres communales.

- 1 employé à 100%, 1 employée à 80% (actuellement à 50%) et 2 apprenties (les apprentis sont engagés une année sur deux)
- 1 halle d'env. 500 m² séparée en 3 espaces, dont une pouponnière, bien définis où les températures ne sont pas les mêmes et dans lesquelles les plantes tournent en permanence
- La halle est chauffée au gaz, les tables dans la pouponnière sont en plus chauffées individuellement, en hiver la température de la serre est située en 20 et 24 degrés
- Nos serres produisent actuellement entre 70' et 80'000 plantes réparties en 10 massifs et 82 sites (bacs à fleurs, fontaines, candélabres, etc...)
- 30% sont des boutures, 20% des semis et 50% achats de jeunes plantes
- Le planning pour la gestion de toutes les plantes se fait une année à l'avance, avec le genre de plantes, la date de livraison, les tournus dans la serre, ainsi que les lieux qui en profiteront
- 2 tunnels dont un chauffé



❖ Halle à pellets

Voici quelques informations :

- La halle peut contenir environ 2'800 m³ de plaquettes
- Les plaquettes sont vendues en majeure partie pour les centrales de chauffe de la Servanne (594 m³ en 2019) et du Pré-de-la-Cible (2128 m³ en 2019)
- Les plaquettes pour la centrale du Pré-de-la-Cible ne sont pas vendus au m³ mais à la valeur calorifique, comme les plaquettes sont bien ventilées et ont un bon temps de séchage, leur valeur est bonne
- La RPC est touchée depuis mi 2019 et une compensation RU a été touchée pour env. Fr. 50'000.--
- L'électricité produite par les panneaux solaires permettent l'alimentation de la STEP, donc de l'autoconsommation à env. 16 centimes le kW



❖ Step



M. Roumier employé de la STEP nous a présenté les différents secteurs de son activité tant à l'intérieur (laboratoire et les sous-sols) comme à l'extérieur avec les différents bassins. Notre STEP date de 1985 et un projet de Futurostep est à l'étude regroupant différentes communes vaudoises-valaisannes. L'employé en charge effectue tous les contrôles au bon fonctionnement des installations et est en

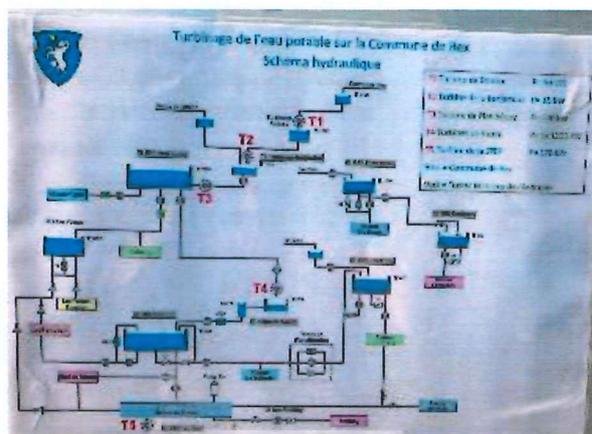


charge de 3 sites hors zone qui concernent les entreprises privées, les fosses septiques ainsi que quelques STEP privées.

Après le travail automatisé des boues, des séparateurs de graisses, l'épaisseur puis la centrifugation qui est ensuite transportée à la SATOM comme déchets finaux. Grâce au taux de dilution de l'Avançon nous avons un rendu final intéressant.

❖ Station de turbinage

La mini centrale attenante a été construite en 2014 et est le 5ème turbinage depuis Solalex. Celle-ci sera rentable après quelques années grâce à la vente actuellement de 1500l/min d'eau à la commune de Monthey. Dans le futur cette quantité sera doublée avec son acheminement par un tuyau de calibre plus grand. Les rentrées depuis 2019 grâce à la RPC et son autoconsommation s'élève à environs Fr. 160'000/année.



❖ Déchets carnés

Il existe depuis février 1993 une convention entre les 28 communes du district de Monthey, de Saint Maurice et d'Aigle dont la commune de Bex s'est engagée à construire et gérer un Centre Régional de ramassage et l'évacuation des cadavres d'animaux et des déchets carnés. Les comptes sont tenus pas notre bourse communale et ce service s'autofinance avec un tonnage s'élevant à hauteur d'environs 230'000 tonnes depuis une dizaine d'années.

1. Pierre Rochat

Pour la commission de gestion, Nathalie Morex

Séance du 5 février 2020 avec Messieurs Pierre Rochat, Daniel Hediger et Mesdames Judith Warpin (présidente de la commission) et Christine Blatti Villalon

Sujets abordés

❖ Cahiers des charges

Pas beaucoup d'évolution par rapport à l'année dernière au niveau du contrôle interne. Celui-ci est en standby et aucune date butoir n'a été fixée. L'avance dans ce secteur n'est possible que quand la boursière a du temps à y consacrer. La priorité du moment va aux divers règlements et taxes où il y a un peu de retard (poubelles, eau etc...)

Le cahier des charges est cependant décrit dans les offres d'emploi et les affectations sont clairement définies. De plus, les employés engagés doivent être ouverts à la flexibilité inter services. Ceci est d'ailleurs mentionné dans le règlement du personnel.

En ce qui concerne les finances, la procédure est stricte. Tous les processus sont définis. M. Rochat signe tous les paiements en dessus de Frs. 10'000 pour tous les services et en dessous de Frs. 10'000 pour ce qui concerne l'administration.

Manuel Capancioni a un peu progressé avec le cahier des charges de la STEP.

Concernant le bureau du secrétariat municipal, Alain Michel a établi le cahier des charges de toutes les personnes affectées à ce service.

❖ Parking du Domaine du Rhône

La Commune a refusé 2 fois le rachat du parking du Domaine du Rhône, car l'offre était trop élevée. Jugée trop basse, la contre-offre de la Commune a été déclinée par les propriétaires. De plus, il y a aura un remaniement de cette place dû à la correction du Rhône. Les propriétaires ont donc fermé l'accès de ce parking au public. Il est également interdit de se parquer le long de la route. Un chemin pédestre a été créé le long de l'Avançon (depuis la petite fontaine après le pont CFF jusqu'au Rhône).

Relevons que le bus Le Châtel — Monthey transite par le Domaine du Rhône et occupe occasionnellement ce parking, ce qui diminue le nombre de places disponibles.

❖ Conventions avec les sociétés locales

Il y a une convention pour le Dojo et une pour les installations mises à disposition du FCB. Pour le Dojo, comme il y a plusieurs sociétés qui en bénéficient ainsi que des utilisateurs extérieurs, une convention doit être établie. Pour l'instant la convention est orale, mais il serait utile de la mettre sur papier. La sous location de la buvette du stade de foot est interdite. Il y a eu un recadrage de la part de la Commune concernant cela. Cependant, avant cette mise au point, une personne avait déjà réservé la buvette pour quatre fois, ce que la Commune a autorisé comme ultime facilité. M. Rochat relève qu'il peut paraître dommage de ne pas permettre la mise à disposition de cette buvette à des tiers, mais cela impliquerait que le produit des locations revienne à la Commune qui d'une part a payé les installations et d'autre part, en assure le renouvellement. Pour les autres sociétés, il n'y a pas de conventions mais il existe des règlements.

Ces règlements concernent essentiellement les locations des diverses salles ou chalets. Le prix de la location de la grande salle a doublé pour les personnes extérieures à la Commune. Les sociétés locales bénéficient toujours du même tarif préférentiel.

❖ Taxes de séjours

Il n'y a pas eu de modifications depuis notre dernière demande (2015).
Le nouveau règlement des taxes de séjour est en standby. Pour l'instant aucun changement dans la pratique.

La Commune a un peu freiné le nouveau règlement car elle collabore avec l'UCV pour la perception des taxes de séjour sur les Air B&B et ne souhaite pas devoir à nouveau changer le règlement pour intégrer ces éléments.

Par contre un inventaire complet a été fait sur les différents lieux d'accueil.
Il y a eu une forte augmentation (plus d'endroits déclarés par les propriétaires).

❖ Taxe sur les chiens

La Commune a anticipé une éventuelle future facturation de l'impôt sur les chiens basée sur le logiciel fédéral Amicus.
Elle a ainsi comparé la gestion des chiens de notre commune à cette base.

Il s'avère qu'une différence d'environ 500 chiens a été constatée.

Environ 150 propriétaires de chiens ont été convoqués afin de mettre à jour diverses annonces, telles que nouveau chien, décès etc...).

Cette mise à jour a été communiquée à l'Office d'impôts d'Aigle qui a effectué les facturations adéquates, lesquelles ont pu être rétroactives jusqu'à 5 ans.

❖ Taxes poubelle

La nouvelle taxe poubelle va remplacer l'ancienne taxe prise sur la valeur ECA des bâtiments.

❖ Meili

La liquidation des immeubles de cette société par l'office des faillites de Vevey se fera durant l'été 2020. La Commune a obtenu le bout de terrain qu'elle convoitait, les créanciers de la masse en faillite n'ayant pas fait de contre-offres.

2. Jean-François Cossetto

Pour la commission de gestion Laure-Reine Tabac

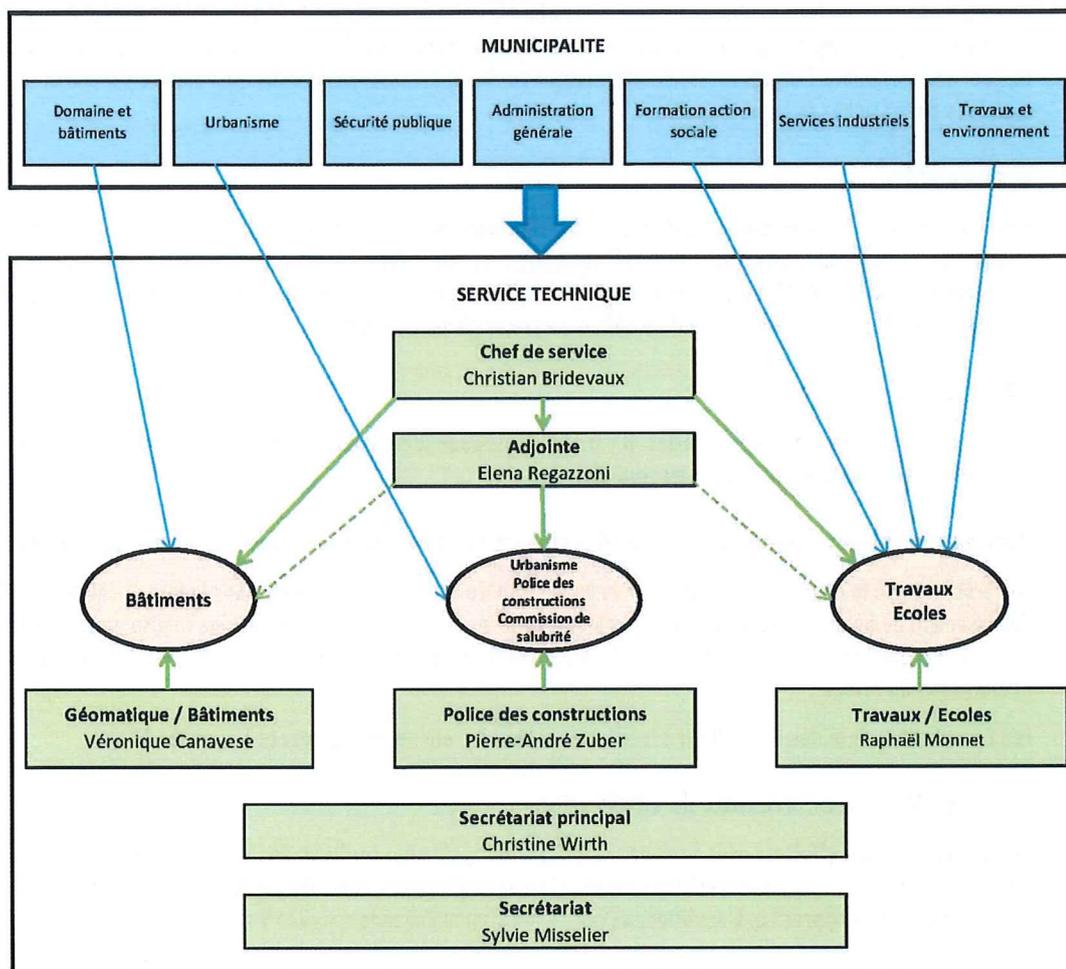
Visite par la commission du stand de Vauvrisse le 12 février et séance individuelle du 11 mars 2020 avec Judith Warpelin-Stangl et Yves Cosandey

Je remercie le Municipal JF Cossetto pour sa disponibilité et ses compléments d'information

Bâtiments

❖ Nouvel organigramme du service technique et arrivée de Mme Elena Regazzoni notre architecte communale

Depuis juillet 2019, Mme Regazzoni a commencé son activité à la commune. L'organigramme a été revu et clarifié ce qui dépend de l'urbanisme, la construction, les travaux et comment les responsabilités, contrôles et direction s'articulent. Cela concerne le service des travaux, des parcs et jardins, des eaux et de la STEP



La commission remercie Mr Bridevaux de ses réponses et souhaite néanmoins mettre en avant la question des cahiers des charges. La municipalité s'était engagée à créer ces cahiers des charges à mesure des nouveaux engagements ou création de poste et par exemple celui de Mme Regazzoni n'est toujours pas établi, est en cours selon la réponse de Mr Bridevaux.

❖ Dojo et convention

Le nouveau dojo a été inauguré et est mis à disposition des sociétés bellerines gratuitement : L'aikido et le Tai Jitsu. La Police du Chablais utilise aussi le dojo pour des séances de formation pour les agents quelques fois par année. Des locations sont possibles pour les sociétés non bellerines, actuellement des cours de yoga ont lieu à un tarif horaire de location de 50.- chf

Une convention a été établie selon le modèle de celle faite avec le FCBex.

La gestion de la partie technique se fait par Mr Olivier Zeiter et l'entretien par une femme de ménage qui œuvrait déjà au dojo de l'Aikido. Ainsi cette gestion est encore assurée par le club d'Aikido

❖ Chalets de Bovonne et de l'Arbalesse

Les deux refuges rénovés ont eu une « nouvelle vie » sur 2019.

Le Chalet de l'Arbalesse a pu être apprécié par de nombreux bellerins. En effet les locations ont très bien marché, les investissements effectués à hauteur d'environ 35 000.- ont permis une modernisation et une praticabilité largement améliorées, à la satisfaction de tous. Ils seront vite rentabilisés. Un changement dans la gestion des locations a été nécessaire, les réservations d'une année sur l'autre ne seront plus possibles. Ainsi dès janvier 2019 une nouvelle organisation pour la réservation des chalets a été mise en place.

Le chalet de Bovonne a connu une plus faible augmentation de fréquentation quant à lui. En effet il garde dans les esprits l'image du « vieux chalet » un peu sommaire. Cependant les améliorations sont réelles, et il est « idéal » pour deux familles par exemple qui voudraient profiter de la beauté des lieux le temps d'un WE. Il y a eu environ 10 réservations de WE et on ne peut que s'attendre à une progression. Pour rappel ce chalet est réservé à l'utilisation pour le personnel communal, les membres du conseil et de la municipalité

❖ Grande salle

Pour l'année 2019, la sonorisation n'est plus du tout efficiente en cette fin d'année. Un minimum est assuré pour poursuivre l'utilisation de la grande salle mais très insuffisant. Les démarches débutées à fin 2019 sont des appels d'offre pour assurer son remplacement sur 2020, tout en sachant que c'est un projet important qui dépasse largement les seuls problèmes de sonorisation, l'étude sera longue avant de définir un projet global pertinent.

❖ Hôtel de Ville

Les baux commerciaux ont été renégociés. Il y a désormais deux compteurs distincts pour l'électricité pour dissocier les frais de la commune et les frais du restaurateur.

❖ Refuge de Solalex - Travaux d'assainissement du chauffage et de la structure du bâtiment

La découverte de la dégradation majeure de la panne faitière et de plusieurs points dans la façade ont nécessité un dépassement de budget au cours de l'année, objet discuté au conseil communal. Après une remise en question de la manière de faire des devis en conseil, le dépassement a été accepté et a permis dans le même temps la mise aux normes sanitaire et électrique du refuge.

Les travaux sont terminés, l'installation fonctionne et le bail a été renégocié pour le 1^{er} janvier 2020.

❖ Stand de Vauvriese : Travaux de rénovation

Les travaux ont pu s'effectuer avec quelques surprises principalement sur l'état des murs de soutènement. Ils ont dû être refaits ou consolidés. Le budget a été légèrement dépassé et annoncé et accepté par la municipalité. Une visite a pu se faire le 11 février et très appréciée. L'ouverture devait se faire selon l'agenda prévu le 9 mai....

❖ Gravière Sous-Vent

La concession a été revue en 2019 et une nouvelle étape a débutée latéralement et en profondeur.

ARASAPE

La commune a vérifié la concordance des montants versés par l'état et des subventions accordées et confirme que tout est en ordre.

La direction a dû faire face à un turn over important du personnel. La collaboration établie fonctionne mais des manquements conséquents dans le calcul des charges sociales ont mis en péril le budget. Dès lors, une réorganisation a dû se faire en cours d'année au niveau comptable et un audit se fera sur 2020 pour évaluer l'efficacité de cette nouvelle gouvernance et gestion.

Le Codir qui se réunit tous les mois assure le suivi des changements instaurés et décide aussi la gestion des cas de prises en charge financière.

Remarque : La commission de gestion reste perplexe et a découvert la manière de traiter les prises en charge financière. En effet la capacité décisionnelle du CODIR s'étend à la décision d'octroi de prise en charge financière pour les bénéficiaires. Son rôle dans le contrôle de la gestion et de la gouvernance de l'association nous paraît évident mais les décisions dépendant du champ professionnel social ne doivent pas, selon nous, être du ressort du CODIR dans un fonctionnement "actuel et éthique".

Que dire de 2019 pour vous en tant que municipal à ce dicastère ?

Un retour plus global et général est fait.

La difficulté d'assurer le suivi des projets de rénovation est réel. Entre l'envie de bien faire et de limiter les coûts sur des budgets souvent serrés, et le besoin d'informer et d'être transparent auprès de la municipalité et du conseil est compliqué. La justification a été acceptée pour le refuge de Solalex mais cela a été pesant et cette « confrontation » entre la réalité, l'avancée des projets et une communication, gestion claire n'a pas été facile à assumer et à gérer en tant que municipal.

La grande satisfaction pour Mr Cossetto est la plus-value et la satisfaction des améliorations des chalets. Ce sont des projets visibles qui concerne tous les bellerins, c'est très gratifiant de voir la reconnaissance de tous de ce qui a été fait et sur le plaisir de chacun exprimé.

3. Alberto Cherubini

Pour la commission de gestion Benjamin Schwab

Séance du 4 mars 2020 et échange du 22 avril 2020

Merci au Municipal concerné pour ses informations et sa disponibilité !

Aménagement du territoire et police des constructions

Dans le cadre du nouveau plan d'affectation communal, un projet préliminaire pour se conformer à la LATC et au Plan directeur cantonal a été achevé à la fin de l'année en collaboration avec l'entreprise Esplanade Aménagement SA. Dans ce cadre, le Service technique a fixé de nombreuses séances (jusqu'à une fois toutes les deux semaines).

Le projet préliminaire a été remis au Service du développement territorial de l'Etat de Vaud, lequel rendra son appréciation à ce sujet en 2020 (un projet préalable — plus précis — sera alors préparé et envoyé au Service du développement territorial de l'Etat de Vaud).

En substance, deux périmètres sont ciblés par ce travail, le périmètre hors centre et le périmètre centre (qui s'étend de l'Allex à la Route d'Aigle et de la gare CFF au Glarey, dans les grandes lignes) en prenant en compte une centaine de nouveaux habitants par année jusqu'au 2036 pour le premier périmètre et une augmentation d'environ vingt personnes par année pour le deuxième (en 2019, il y a eu une centaine de nouveaux habitants sur le territoire communal).

S'agissant de la Police des constructions, il y a eu une augmentation du nombre d'objets qui ont dû être traités par les autorités communales, soit un total de 648 objets en 2019 (ce qui a représenté environ 15 objets par semaine à préavis pour la Municipalité).

Les travaux liés à l'aménagement de la gare CFF ont débuté en fin d'année 2019 mais se poursuivent en 2020.

Place du Marché

Cette action était la conséquence d'une motion déposée au mois de décembre 2018 au sujet de l'aménagement global de la Place du Marché.

La section monuments et sites du Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud a dès lors été contactée au sujet de la restauration de la fontaine et de son déplacement au cimetière. La demande a été acceptée et le travail de restauration a été confié (après soumissions) à l'entreprise Marbrerie G.L.A.D. Sàrl.

La fontaine a dès lors été déplacée au cimetière, côté jardin du souvenir pour l'aspect symbolique du monument.

En parallèle, une réflexion a débuté à l'interne de l'administration communale au sujet de l'aménagement de la Place du Marché. Cette démarche a avancé durant l'année mais n'a pas encore été achevée.

Cité Energie

La recertification a été acquise par les autorités communales qui ont fait appel à cet effet à un nouveau conseiller Cité de l'énergie.

Cette démarche a abouti à un audit au mois de septembre 2019 avant la recertification du 19 novembre 2019 (validation de 256 points sur un total de 477, étant précisé qu'il faut au moins atteindre une validation de 50% des 477 points pour que la certification soit acceptée). Différents objectifs à atteindre ont été fixés dans cette nouvelle certification.

L'élément négatif qui a été mis en évidence de manière significative concerne la communication des autorités communales au sujet de l'énergie, raison pour laquelle une exposition a pris place dans la Chapelle Nagelin (« It's Hot »), une caravane permettant d'informer les propriétaires de biens immobiliers au sujet des subventions octroyées par le canton en matière de mesures d'économies d'énergie a été installée sur la Place du Marché et une conférence sur le thème du changement climatique a été mise en place au cinéma.

Ces manifestations ont été financées en partie par le budget lié à la recertification, laquelle a coûté environ CHF 10'000.-.

Dans le cadre des objectifs à atteindre, une entreprise a été mandatée en automne 2019 afin d'établir un inventaire des différentes possibilités de produire de l'énergie et d'en économiser dans le but de mettre sur pied une Planification énergétique communale.

Saison culturelle

Le nombre total d'entrées sur toute la saison n'est pas connu mais le résultat financier des collectes en fin de manifestation et des buvettes affiche des recettes à hauteur de CHF 12'000.- environ.

Globalement, la variété des manifestations et la participation de la population aux manifestations proposées ont été très satisfaisantes, il y a eu par exemple 1'520 visiteurs pour l'exposition « It's Hot » (dont 500 écoliers), plus de 150 personnes au spectacle proposé par Voxet et plus de 100 personnes au débat animé au cinéma sur le thème du changement climatique.

Pierre-Yves Rapaz

Pour la commission de gestion Marielle Kohli

Séance du 26 février 2019 en présence de MM. Pierre-Yves Rapaz et Emmanuel Capancioni et pour la Commission Mmes Judith Warpelin

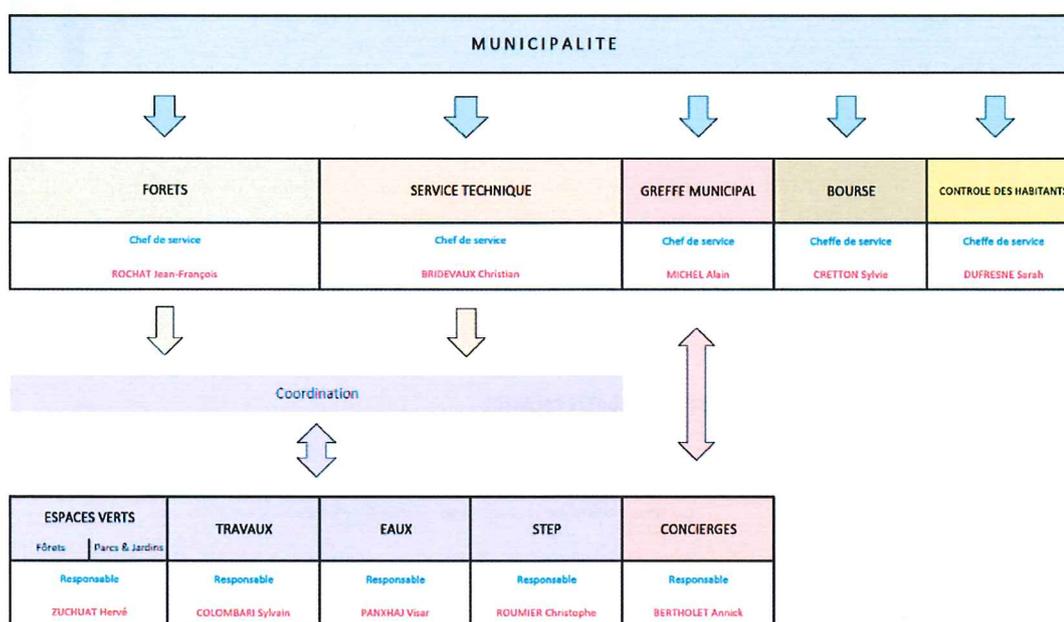
❖ Organisation du service des travaux

Nous vous remettons ci-dessous pour information l'organigramme à jour des services communaux



COMMUNE DE BEX

Organisation de fonctionnement des services



❖ Glyphosate

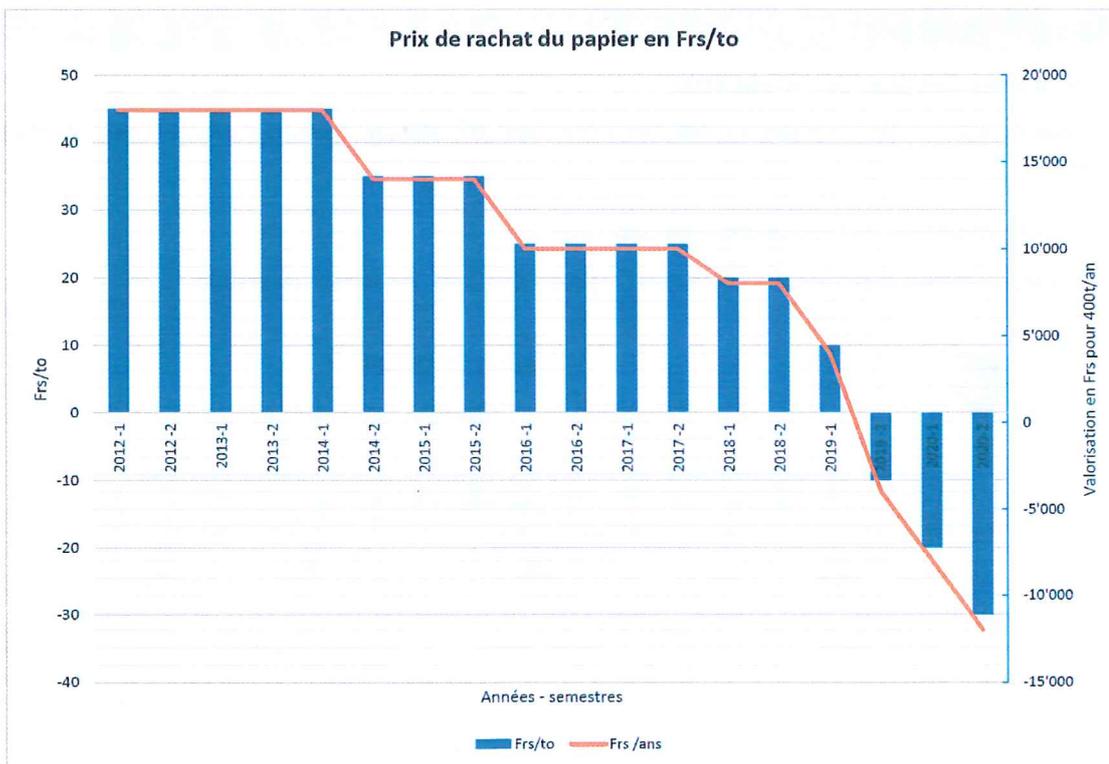
Pour faire suite aux diverses interventions au Conseil, nous avons demandé à M. Rapaz les statistiques sur l'utilisation du glyphosate sur notre commune. Elles ne nous sont malheureusement pas parvenues.

Il nous a d'autre part informés qu'une lance thermique a été louée durant l'année 2019 pour tester de son efficacité. Il est toutefois difficile à juger de ses effets sur une année d'utilisation, car l'efficacité de tels traitements ne se verra qu'après 2 ou 3 ans d'utilisation. Il est aussi à noter que son utilisation, au cimetière par exemple nécessite 3 personnes afin d'éviter que le tuyau (très chaud) abime les tombes.

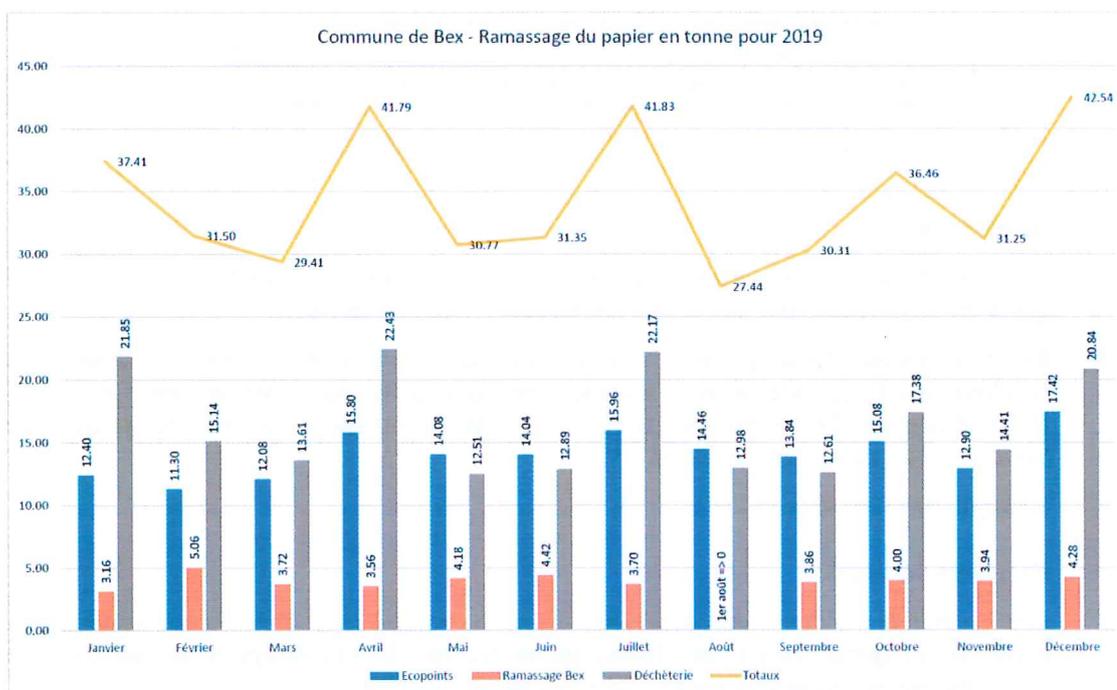
Son acquisition est toutefois confirmée.

❖ Recyclage du papier

Dans le rapport de municipalité, page 45 nous trouvons tous les tonnages de nos déchets, nous nous sommes toutefois penchés sur le recyclage du papier, car s'il nous rapportait de l'argent il n'y a encore pas si longtemps il nous coûte cher aujourd'hui. Voici un tableau beaucoup plus parlant que des mots



Voici encore le détail par rapport aux différentes collectes



❖ **Déchetterie et Eco-Point**

Rien de nouveau du côté de la déchetterie. Nous pouvons tout de même mentionner que suite au changement de propriétaire (Cablofer repris par Thommen SA) le forfait annuel n'a pas changé, et ce malgré la dévalorisation du papier, mais il est bon de relever aussi que tout au long des années précédentes aucune réduction du forfait n'a été accordée à la Commune sur les plus-values de reventes.

Dans l'ensemble les Eco Point fonctionnent bien, il est tout de même à noter que la caméra de l'Eco Point du Parc Ausset doit être améliorée, car si on voit les infractions, la résolution actuelle de la caméra ne permet pas d'utiliser les images. Du côté des composts pas de changement, ils sont toujours aussi pollués et finissent à la Satom... regrettable, mais il faudra du temps pour que tous nos citoyens trient correctement. Un autre problème est relevé c'est celui du PET, là aussi dans la majeure partie les containers sont très pollués.

❖ **Éclairage public**

Du côté de l'éclairage public les changements se font au fur et à mesure des travaux, voici la situation actuelle

Type d'éclairage	nombre	pourcentage
LED	412	36.59%
Sodium haute pression	400	35.52%
Iodure métallique	105	9.33%
Tubes TL	100	8.88%
Mercure	37	3.29%
Economie	28	2.49%
Sodium basse pression	22	1.95%
Inconnu	19	1.69%
Incandescent	2	0.18%
Halogène	1	0.09%
Totaux	1126	100.00%

D'autre part, M. Rapaz nous a montré le site des FMA (page dédiée à l'éclairage public) sur lequel on peut retrouver l'emplacement de chaque lampadaire, son type d'éclairage, etc... cette partie est réservée à la Commune, mais sur le site on peut signaler toutes les pannes en mentionnant simplement ses coordonnées et le numéro du candélabre, voici le lien <http://www.fma-sa.ch/site/fr/expertise/eclairage-public/annonce-de-defaut-sur-leg/>

❖ **Ecologie**

Les travaux sur la biodiversité avancent, comme nous avons pu le constater l'année dernière le long de la Gryonne. En 2019, des travaux ont été entrepris dans différents endroits de la commune comme Les Dévens, Chiètres, La Gryonne, etc... des panneaux comme celui-ci ont été posés dans tous les lieux dans lesquels les travaux ont été entrepris.

Au niveau financier, le coût des travaux engagés se monte à Fr. 122'388.10, montant qui est largement couvert par la vente de bois de feu, les subventions, ainsi que la participation de la commune d'Ollon suite aux travaux de la Rippaz, montant total des recettes Fr. 175'207.25, soit une recette de Fr. 52'819.15.



4. Eliane Desarzens

Pour la commission de gestion Yves Cosandey

Séance individuelle du 4 mars 2020 avec Judith Warpelin-Stangl et Laure-Reine Tabac.

Nous remercions Madame la municipale Eliane Desarzens pour sa disponibilité et ses compléments d'information

Bâtiments

❖ Chapelle Nagelin

Les employés des parcs et jardin ont procédé à l'enlèvement de la végétation présente sur les façades et dont les racines provoquaient la détérioration des dites façades ; une partie reste cependant à traiter. Les travaux ont nécessité l'utilisation de nacelles et le blocage provisoire des voies de circulation. Ces travaux ont été entrepris pour donner suite à l'interpellation déposée par le Conseiller Pierre Echenard. Un projet de rénovation des façades est en cours.

La chapelle voit son taux d'occupation faiblir à nouveau. Le groupe de cors des Alpes et le culte des jeunes, qui se déroule 1x/mois, se font désormais au Temple à la place de la Chapelle. Quant à la coordination Asile, elle se tient à la Cure.

Selon l'analyse de Mme Desarzens, les principaux freins à une meilleure utilisation de ces locaux sont le manque de lumière naturelle et la problématique du chauffage qui est hors fonction. Une étude avec une possible connexion au CAD est en cours, cependant aucun délai n'a été évoqué.

Nous notons que l'Exposition sur le changement climatique « It's hot » organisée par la commission culturelle a obtenu une bonne fréquentation.

❖ Temple protestant

Le Temple a été frappé à plusieurs reprises par la foudre, ce qui a endommagé la sonnerie. Ces événements ont mis en évidence la vétusté des équipements électriques et l'absence de mise à terre du clocher. Des travaux sont à envisager pour remédier à ces lacunes.

❖ Eglise St-Clément

Les travaux ayant débuté en retard, la remise du chantier n'a pas pu se faire fin 2019 comme prévu mais courant 2020. Le Maître de l'Ouvrage est la Paroisse catholique, les travaux sont suivis par les monuments historiques et notre architecte communale, Mme Regazzoni avec qui nous avons eu le plaisir de visiter le chantier en cours de réalisation. Nous rappelons que la commune finance la partie immobilière et que le mobilier liturgique est du ressort de la paroisse.

❖ Ecole de la nouvelle Servanne

La pose des toilettes extérieures dans l'enceinte de la zone sportive est terminée. Il subsiste une insatisfaction quant à la solidité des stores qui sont déjà abîmés. Il semble que ce problème soit récurrent au niveau des établissements scolaires.

Conseil scolaire d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 12 membres répartis à raison de 25% entre les parents, les milieux associatifs, les autorités scolaires et les autorités politiques. Chaque groupement constituant le conseil est représenté par trois personnes. Pour 2019, trois séances étaient prévues. Les séances du 21 février et du 6 juin ont eu lieu mais pas celle du 26 septembre le quorum n'étant pas atteint (?).

Les problèmes suivants ont été évoqués selon le rapport 2019 :

1. La sécurité de la ligne Car Postal Fenalet-Bex, fort utilisée à la Rte d'Aigle
2. La hausse des effectifs et son impact sur les locaux scolaires (classes, salles spéciales, EPH)
3. La forte fréquentation du réfectoire scolaire et sa gestion administrative par le SEMO
4. La Fête des écoles couplée avec la Fête de la musique et l'anniversaire du jumelage
5. La sécurité sur le passage piéton du Parc Ausset

6. La gestion des déchets et la forte fréquentation du terrain de sports de la Servanne
7. Les horaires des CFF, leur influence sur ceux des transports publics (Car Postal, TPC) et leur adéquation avec l'horaire scolaire
8. L'augmentation de situations d'élèves souffrant de carences éducatives
9. Le manque d'attractivité des préaux scolaires (jeux au sol, bancs, couverts)
10. Les travaux des conseils de classes, auxquels Mmes Ferrari et Desarzens participent dans la mesure de leurs disponibilités
11. Les projets éducatifs et pédagogiques mis en place dans le cadre de l'établissement.

La commission de gestion est étonnée qu'une séance ait dû être annulée faute de membre présent ou annoncé. De plus, bien que les PV soient rédigés par séance (et disponible sur le site des écoles de Bex), il serait judicieux d'établir un PV décisionnel pour les points en suspens avec le suivi de l'avancement des sujets à traiter, qui en est responsable et si possible un objectif temporel pour leurs résolutions.

Ecoles

Pour la rentrée 2019, une amélioration de la disposition de certains locaux a permis de gagner de la place. La Salle Gagner, (salle de musique) a été réquisitionnée comme salle des maîtres avec la pose d'une cloison intermédiaire pour créer un nouvel espace musique et informatique. Le BAP a également subi quelques améliorations.

Une commission (municipale ?) a été mise sur pied composée de Mme Eliane Desarzens, Messieurs Jean-François Cossetto et Alberto Cherubini, la directrice des écoles, deux doyens ainsi qu'une personne référente du canton. Cette commission a pour mission de définir les possibilités offertes par les bâtiments actuels, d'analyser l'évolution de la population afin d'avoir un tableau aussi précis que possible des disponibilités par rapport aux besoins. Il en ressort qu'au vu de l'enclassement 2019 de 1040 élèves (2018 : 1018), le nombre de classes à disposition ne sera plus conforme pour la rentrée 2020 et que la pose de modules d'accueil provisoires est nécessaire.

Ollon qui connaît une diminution du nombre d'élèves et qui va ériger un nouveau collège a été approché afin de déterminer s'il ne serait pas possible d'envisager un arrangement intercommunal. Des réflexions sont également en cours sur la possibilité d'utiliser le bâtiment Guillard dans la périphérie du collège de la Cible.

Grâce à la salle de gymnastique de la Servanne, on se rapproche de la norme des trois heures hebdomadaires de gymnastique par classe à atteindre. Si ce n'est pas encore tout à fait le cas, une compensation est effectuée par les enseignants en termes de sorties, jeux, activités, piscines, patinoire, etc...

La commission de gestion souhaite que toutes les démarches soient entreprises afin d'utiliser le patrimoine immobilier existant avant de parler de la construction d'un nouveau collège.

Vœu no 4 :

Afin de répondre au besoin d'enclassement scolaire, la commission souhaite que toutes les démarches soient entreprises pour favoriser un partenariat avec les écoles d'Ollon, d'étudier les modifications possibles de notre patrimoine immobilier et seulement en dernier lieu, d'envisager la construction d'un nouveau collège.

UAPE

Comme vous pouvez le constater avec le tableau ci-dessous, selon une statistique de fréquentation du mois de novembre 2019, selon contrats et sans les dépannages, l'accueil de jours arrive à saturation avec des pics dépassant la capacité d'accueil prévue.

UAPE pop e poppa bex

1880 Bex

Gestion administrative:

ARASAPE - accueil de jour des enfants - Avenue de la

Statistique de fréquentation pour le mois de septembre 2019 (selon les contrats, sans les dépannages)

Groupe Ecoliers, UAPE pop e poppa bex

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Ø Semaine
Matin	Total places offertes	24	24	24	36	24	
	Total placé	21	27	10	24	12	
	Places libres	3	-3	14	12	12	
	Taux d'occupation	87.50%	112.50%	41.67%	66.67%	50.00%	71.21%
Matinée	Total places offertes	0	0	12	0	0	
	Total placé	0	0	4	0	0	
	Places libres	0	0	8	0	0	
	Taux d'occupation	0.00%	0.00%	33.33%	0.00%	0.00%	33.33%
Accueil de midi	Total places offertes	60	72	24	72	60	
	Total placé	69	70	27	68	64	
	Places libres	-9	2	-3	4	-4	
	Taux d'occupation	115.00%	97.22%	112.50%	94.44%	106.66%	103.47%
Après-midi	Total places offertes	12	12	24	12	12	
	Total placé	6	9	18	6	7	
	Places libres	6	3	6	6	5	
	Taux d'occupation	50.00%	75.00%	75.00%	50.00%	58.33%	63.89%
Après-midi après école	Total places offertes	48	48	24	48	36	
	Total placé	41	55	18	49	43	
	Places libres	7	-7	6	-1	-7	
	Taux d'occupation	85.42%	114.58%	75.00%	102.08%	119.44%	100.98%
	Moyenne	95.14%	103.21%	71.30%	87.50%	95.45%	91.53%

cse.kibe - statistiques de fréquentation parascolaire

Etat au 01.09.2019

Concierges

L'équipe des concierges est supervisée par Monsieur Alain Michel, secrétaire communal, en tant que chef de service, et par Madame Bertholet en tant que cheffe d'équipe.

Une séance bimensuelle a lieu avec M. Michel et environ une fois par mois avec la municipalité in corpore, selon les besoins effectifs. Le tableau ci-dessous définit les attributions.

Les cahiers des charges sont gérés par Mme Cretton, boursière et responsable RH de la commune. A ce jour et malgré les demandes répétées de la commission, ils n'ont toujours pas été établis.

Equipe de conciergerie

8,8 EPT + 1 apprenti

- a) 7,8 EPT s'occupent de l'entretien courant de :
- Au quotidien
 - Maison de commune
 - Poste de police
 - Le Foyer
 - Grande Servanne
 - Terrain de sports
 - Petite Servanne
 - Le Carroz (classes + locaux unité PPLS* et Infirmière scolaire)
 - La Cible
 - Centre sportif
 - BAP
 - iBât
 - Hebdomadaire
 - Temple
 - Locaux sous la Cure
 - Pavillons
 - Préaux
- b) 1,0 EPT s'occupe de l'entretien de :
- Grande Salle
 - Abri PC du Stand
 - Bureau et vestiaires du Service des forêts

Les à-fonds d'été (2 semaines) sont effectués par l'équipe a) renforcée de quelque 12 extras.

*Psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires

Travailleur social hors murs (TSHM)

« En apportant des réponses sociales et préventives et non répressives aux problématiques de la violence, de la délinquance, des incivilités et d'une manière générale à un mal-être certain, d'une faible minorité de jeunes, le travailleur social hors murs (TSHM) permet à ceux-ci de se sentir accueilli et écouté, puis petit à petit reprendre confiance en soi et en la société. ». Ce sont par ces mots que commence le rapport d'activité 2019 du TSHM engagé par les communes d'Aigle, Ollon et Bex et reflète bien la problématique rencontrée.

Dans le but d'aider à éviter ou quitter toute forme de marginalisation, le TSHM doit établir en premier lieu, une relation de confiance avec le jeune en rupture afin de pouvoir lui venir en aide du mieux possible.

Durant l'année écoulée, le TSHM a accompagné 56 jeunes dont 15 de Bex, rencontrés à une moyenne de dix fois pendant l'année. Il s'agit principalement de jeunes de 18 à 25 ans, le genre masculin étant près de deux fois plus représenté que le genre féminin. Les entretiens traitent principalement de violence, de problèmes de justice et d'addiction. Les entretiens avec les familles, souvent dépassées par les situations, représentent le plus grand nombre d'intervention du TSHM.

5. Daniel Hediger

Pour la commission de gestion Christine Blatti-Villalon

Séance plénière le 18 novembre 2019 et individuelle le 5 février 2020 en présence principalement de

Pour la Commune : M. Daniel Hediger, municipal

Pour la commission de gestion : Mmes Judith Warpelin, Nathalie Morex et la précitée

Une séance téléphonique/courriels - Covid-19 oblige — avec Mme Sarah Dufresne pour le contrôle des habitants, en date du 22.04.2020.

Le but recherché

- Obtenir les éléments permettant de suivre l'évolution de l'installation des migrants issus de l'asile sur le territoire communal (évolution entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019)
- Vérifier les activités en lien avec la prévention jeunesse, la délivrance des subventions communales pour les jeunes intégrés dans les sociétés sportives
 - Réponse au courrier collectif de plainte suite aux nuisances engendrées par l'utilisation publique du terrain de sport de la Servanne
- Règlement communal de police et EPOC

Je remercie M. le Municipal Hediger ainsi que Mme Sarah Dufresne, Préposée au Contrôle des Habitants et ses collaboratrices pour les renseignements fournis et leur disponibilité.

CONTRÔLE DES HABITANTS

EVOLUTION DE L'INSTALLATION DE MIGRANTS ISSUS DE L'ASILE

- Les permis B (séjour) provenant d'Etats-Tiers, probablement au bénéfice de l'asile politique, continuent d'augmenter dans des proportions raisonnables :

Permis B	TOTAL	UE/AELE (UE 28 + Islande, Liechtenstein, Norvège)	Etats-Tiers
Au 1 ^{er} janvier 2016	914	553	361
Au 31 décembre 2016	950	546	404
Au 31 décembre 2017	931	492	439
Au 31 décembre 2018	909		
Au 31 décembre 2019	938	435	503

- Livrets F (admissions provisoires) :

Au même titre que les livrets N (requérants en procédure) et les permis L (courte durée), selon les directives cantonales, ne sont comptés que les personnes séjournant en Suisse de plus d'une année. Ceci permet de tenir compte d'une certaine mobilité de cette population et de ne pas grever inutilement les finances communales. L'évolution ci-après démontre une progression similaire à celle des permis B précités.

Permis F	TOTAL	Population LARA (selon infos EVAM)	Réfugiés reconnus (chiffres obtenus par calcul de la différence)
Au 1 ^{er} janvier 2016	85	41	43
Au 31 décembre 2016	116	44	72
Au 31 décembre 2017	109	55	54
Au 31 décembre 2018	125		
Au 31 décembre 2019	149	89	60

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS AU NIVEAU DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Voici un bref descriptif de l'accueil des nouveaux arrivants effectué par notre contrôle des habitants :

Après la procédure d'usage, remise d'un dossier avec les dépliants suivants :

- Brochure sur Bex éditée tous les 2 ans
- Plan de région Bex/Gryon/Ollon/Villars-sur-Ollon
- Brochure sur les sentiers culturels
- Flyer "Bienvenue dans le canton de Vaud" avec coordonnées du portail



De plus, les indications relatives à la déchetterie sont données (localisation, les horaires, les points de collectes à disposition dans la commune ainsi que l'information du ramassage mensuel du papier). Il est aussi précisé qu'il y a des sacs taxés et qu'ils peuvent les trouver dans les commerces alentours.

Au cas par cas, il est répondu aux diverses demandes plus larges (où est situé le secrétariat des écoles, où trouver les coordonnées des sociétés locales, où se trouve le CSR, etc.).

Pour les propriétaires de chien, les informations relatives aux impôts sont délivrées et si besoin, les indications sur la base de données Amicus.

COMMISSION PREVENTION JEUNESSE

Cette commission, qui se réunit généralement tous les quatre mois, est une plateforme d'échanges et de débats, sans grandes décisions. En 2019, seules deux séances ont eu lieu. La deuxième, initialement prévue en septembre, a été reportée en novembre et s'est finalement tenue en comité restreint.

Lors de ces séances, la commission a notamment

- pris connaissance de divers comportements très problématiques pour lesquels les écoles ont sollicité la DGEP. Cette dernière serait rapidement intervenue en mettant à disposition les moyens nécessaires au rétablissement de la situation ;
- pu mettre en place des activités ponctuelles de boxe au Dojo, bénéficiant des compétences dans cette discipline d'une personne placée par le chômage au Minot.

La rédactrice de ce rapport a pu prendre connaissance de l'unique procès-verbal de l'année (séance du 19.06.2019).

Suite à une plainte de voisinage en automne consécutive à une utilisation inappropriée du terrain de sport de la grande Servannaz et dans la recherche d'alternatives formatives, la **fondation IdeeSport** a été approchée aux fins de présentation de ses activités et plus particulièrement son programme MidnightSport (extraits du site www.ideesport.ch : *Les jeunes ont besoin d'endroits qui correspondent à leur conception des loisirs. MidnightSports leur offre cet espace pour qu'ils puissent se défouler et passer du temps avec leurs amis - Les adolescents et les jeunes adultes sont impliqués dans notre modèle de prévention par les pairs sur la consommation de substances addictives*).



Copyright: Fondation IdéeSport / Christian Jaeggi

Depuis 1999, cette fondation s'engage pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Elle utilise le sport comme moyen de prévention contre les dépendances, pour la promotion de la santé et l'intégration sociale. A travers ses

programmes, elle ouvre des espaces pour le sport et le mouvement et permet ainsi aux enfants et aux jeunes de se rencontrer régulièrement au-delà des frontières culturelles et sociales.

La mesure n'étant pas financièrement neutre, des subsides doivent être recherchés. Compte tenu des délais de présentation/obtention de ces financements, elle n'a pu être incluse au budget 2020.

Tableau pour attribution des subventions sport communal

Pour la bonne compréhension il faut préciser que ces chiffres indiqués sont le nombre de jeunes jusqu'à 16 ans.

		2016		2017		2018		Budget 2019	
		Prévision	Annoncé	Prévision	Annoncé	Prévision	Annoncé	Prévision	Annoncé
1	SFEP	108	100	100	72	72	80	80	81
2	TC Bex	97	86	86	72	72	73	73	84
3	FSG Bex	109	134	134	128	128	140	140	120
4	FC Bex	115	117	117	126	126	120	120	147
5	CAS Bex	0	25	25	33	33	39	39	33
6	Aikido	54	46	46	42	42	40	40	36
7	SC Bex	21	34	34	29	29	38	38	36
8	Volley-ball Bex	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Karaté	13	0	0	16	16	21	21	22
10	Bicross	0	0	61	75	75	62	62	55
11	Cyclophile	0	12	12	12	12	10	10	7
		517	554	615	605		623		621
	Total attribué		(50) 27'700		(50) 30'250		(50) 31'150		(50) 31'050

EPOC

Une **commission de déontologie** a été mise en place. Initialement, la responsable RH et le président de la commission, respectivement belle-sœur et beau-frère en faisaient partie. Ce lien familial étant peu approprié dans une telle commission et après formation, la responsable RH a été remplacée par son adjointe, Mme Carment Tschabuschnig.

La **commission du personnel** a été réactivée, sous la présidence de Mme Laurence Forestier, avec la participation de M. Christian Wirth, pour la rédaction des nouveaux statuts du personnel, qui ont été adoptés. De manière bénéfique et conformément à la tendance actuelle, cela a notamment permis d'harmoniser à 14 jours le congé paternel en cas d'adoption/naissance. Les échanges ont également permis aux parties de chacune faire un pas vers l'autre avec la mise à disposition de la salle de fitness de Bex pour les postes d'Aigle et de Bex, sur les heures de compensation des agents.

Les procédures/processus sont en place et appliqués strictement.

Enfin, la rédactrice Coges a pris connaissance, à titre informatif, tant du rapport de Gestion de l'EPOC que de celui de la commission de gestion intercommunale.

6. Emmanuel Capancioni

Pour la commission de gestion Judith Warpelin

Séance du 26 février 2020 en présence du Municipal Pierre-Yves Rapaz et de Marielle Kohli

Je remercie le Municipal Emmanuel Capancioni pour sa disponibilité et ses compléments d'informations

Convention entre la Commune de Monthey et la Commune de Bex en lien avec l'interconnexion des réseaux d'eau approuvée et signée le 18 décembre 2017

Cette convention a permis de fixer le prix de l'eau au m3 et de la consommation intercommunale et de l'augmentation prévisible supplémentaire de Solalex II

« Futurostep » : le Syndic et les représentants des communes valaisannes et vaudoises ainsi que le site chimique CIMO se sont rencontrés pour définir les données techniques et les équivalents habitants concernés ciblant sur environs 450'000 habitants. Ceux-ci comprenant les industriels, les hameaux et les quartiers de Bex comme les communes de Gryon et Lavey ainsi que les communes valaisannes pour des entretiens suivis

Taxes de séjours

Le règlement sera revu après les accords en cours de discussion avec l'UCV et qui traitera les situations spécifiques concernant Airbnb. Une méthode d'encaissement uniformisée est souhaitée et qu'un axe similaire régional puisse se faire pour un décompte par la bourse communale.

Point I

Tâches et réalisations OT Bex

- Développement et mise-à-jour brochures : carte randonnée hiver et ski nordique, carte Chablais vaudois, carte VTT et randonnée été, plan de région.
- Édition du guide info chaque 6 mois, participation pour la partie Bex avec l'intégration des membres commerçants de Bex, env. 68 intégrations.
- Alimentation du site web, partie Bex : insertion des manifestations, ouvertures et fermetures diverses, diffusion des parcours de randonnée, mäj bulletin activité neige pour le ski nordique, parcours vtt, intégration prestataires : restaurants, hébergements.
- Alimentation écran d'information dans le bâtiment de la gare.
- Tenue de statistiques fréquentations, appels, nuitées.
- Diffusion informations ponctuelles.
- Création des Géotopes du Chablais (2014-2019)
 - Valorisation des curiosités géologiques : marmite glaciaire, Miroir de l'Argentine, alpages de Solalex et Anzeindaz, blocs erratiques des Dévens, Vallon de Nant.
 - Création du géocaching 'sur les traces du glacier de Rhône' (2018) 9 caches.
 - En cours de création du sentier du gypse sur la colline du Montet (2018-2020)
- Suivre les stocks de documentation et recommander celle en rupture : mines de sel, cartes randonnées, carte VTT, plan des pistes, liberty pass, sites phares Chablais et Suisse romande.
- Maintenance des 9 caches du parcours de géocaching
- Convocation, présence et PV des séances OT Bex env. toutes les 6 semaines
- Administration : paiements, couverture assurance, convocation séance comité.
- AG PdA : convocation membres de Bex.
- Sponsoring manifestations : trois manifestations.
- Revue de la signalisation routière sur toute la commune.
- Entretien du local.

Relevé des compteurs

Les 3000 compteurs sont relevés durant une période allant de juillet à octobre. Les 1ers et 3èmes mercredis du mois, les relevés sont transmis à la bourse communale pour saisie, contrôle et facturation. Si erreur de relevés ou autres, le service des Eaux reçoit alors une liste pour procéder dans les meilleurs délais au contrôle du compteur et index, voir au remplacement du compteur si défectueux. Ce travail incombe à une activité de 30 à 40% EPT/an. Une 2ème tablette d'enregistrement va être fournie en 2020

Assainissement des Plans

Les travaux d'évacuations et les démarches crues sont en cour de réalisations. Deux dépotoirs ont été refaits.

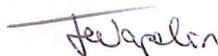
Le Municipal Capancioni relève l'excellente collaboration entre les chefs de service.

Ceci clôt mon année de présidence de la COGES sous le signe au « Fil de l'Eau » et qui m'a permis de toucher un domaine qui m'a donné des connaissances et des compétences supplémentaires d'une commission municipale pour laquelle je vais passer le flambeau.

Encore merci à tous, tant les membres de la commission que la municipalité et les chefs de services, pour votre précieuse collaboration.

Pour la commission de gestion

Judith Warpelin, présidente



CONCLUSION

En conclusion nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre la décision suivante :

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- Du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34)
- Du règlement du Conseil communal de Bex du 27 avril 2016 (art. 100)

Le Conseil Communal de Bex

- Ayant pris connaissance du rapport de gestion 2019 présenté par la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Bex, le 10 juin 2020

7. Vœux et observations

❖ Vœu no 1 :

Nous saluons l'installation des nouveaux bancs et nous vous invitons à poursuivre la pose des poubelles à leur côté ainsi que tout au long des parcours de balade sur notre commune (entre autres colline de Chiètres, du Montet, etc.)

❖ Vœu no 2 :

- Nous demandons expressément que les informations en lien avec les manifestations communales soient plus précises et que les liens des sites internet des organisateurs soient systématiquement insérés
- Notre commune dispose-t-elle d'un chargé de communication et quelles sont ses attributions, ainsi que le pourcentage dédié ?

❖ Vœu no 3 :

En vue des prochaines élections, nous souhaiterions que le préavis traitant du taux d'occupation et de la rémunération de notre exécutif soit traité avant le dépôt des listes.

❖ Vœu no 4 :

Afin de répondre au besoin d'enclassement scolaire, la commission souhaite que toutes les démarches soient entreprises pour favoriser un partenariat avec les écoles d'Ollon, d'étudier les modifications possibles de notre patrimoine immobilier et seulement en dernier lieu, d'envisager la construction d'un nouveau collège.

❖ Vœu no 5 :

Lors de la visite de notre Préfète, une suggestion d'organisation en binôme est souhaitée (président et secrétaire). Pouvez-vous envisager un soutien de telle manière pour la COGES ?

❖ Vœu no 6 :

Nous déplorons de l'envoi toujours aussi tardif du rapport et des comptes pour finaliser nos rapports. La COGES demande à les obtenir dans le même délai que la COFIN.

❖ Observation no 1 :

Nous relevons ce qui suit dans les commentaires sur les résultats des comptes *« Ce résultat financier réjouissant nous a permis d'attribuer Fr. 200'000.- au fonds de réserve « investissements futurs » ainsi que Fr. 60'000.- au fonds « rénovations des bâtiments » »* et (conclusion) : *« La crise sanitaire provoquée par le COVID 19 en ce début d'année 2020 risquera d'impacter les rentrées fiscales et autres recettes. »*

Pourquoi ne pas attribuer ces montants à un fonds post COVID 19 en soutien aux commerces, entreprises et sociétés locales, sur l'exemple des différentes communes nous entourant, par la distribution des bons ciblés pour notre population ?

❖ Observation no 2 :

La commission déplore l'inexistence de communication de notre exécutif pendant la pandémie à l'exception des mesures touchant les plus de 65 ans.

Quelles sont les actions que la commune envisage d'entreprendre afin de soutenir son tissu économique et social ?

Bex, le 3 juin 2020

